

LE SECRET D'UNE TOMBE

PREMIÈRE PARTIE

LES BONS CŒURS

— Pour que vous compreniez bien, monsieur le juge d'instruction, toute l'importance de ces papiers et combien ils sont précieux, il faut que vous sachiez qu'ils contiennent le secret de la naissance de cette jeune fille, actuellement âgée de huit ans, que l'on croit orpheline et qui a été confiée à une brave et honnête femme que je connais depuis longtemps.

Alors M. Villarceau raconta au magistrat comment l'enfant avait été apportée chez Marguerite Lormont.

— Tout fait donc supposer, continua le docteur, que l'enfant est née en Espagne et probablement de parents espagnols ; le linge et le vêtement qu'elle avait sur elle et que sa mère adoptive conserve précieusement, aussi bien que les vingt mille francs remis à Marguerite, indiquent que l'enfant appartient à une riche famille ; mais quelle est cette famille ? Où la pauvre petite est-elle née ? Voilà ce que doivent dire les papiers.

Or, monsieur le juge d'instruction, si ces papiers ne sont pas retrouvés, l'enfant ne saura jamais de qui elle est née ; elle restera sans famille, sans nom ; ce sera comme si elle eût été volontairement abandonnée par des parents ayant intérêt à la faire disparaître.

— Il y a l'homme qui l'a apportée à Salvignac et qui viendra un jour la réclamer, sans doute.

— Et s'il est mort, cet homme ? On peut le supposer, le croire même, puisque depuis plus de six ans on n'a plus entendu parler de lui.

— Oui, fit le juge d'instruction, hochant lentement la tête, je comprends que vous soyez fort tourmenté.

— Je le suis plus que je ne saurais le dire ; si je ne rentre pas en possession des papiers, je ne me consolerais jamais.

— Mais vous n'avez rien à vous reprocher ; vous ne pouviez pas prévoir qu'ils vous seraient volés.

— Sans doute, monsieur, mais songez donc, il s'agit de l'avenir de cette enfant.

Le magistrat resta un instant silencieux et reprit :

— L'enveloppe, dites-vous, porte le cachet de la mairie de Salvignac.

— Oui.

— Cela indiquerait que le maire et le curé ont pris connaissance des papiers avant de les remettre à Mme Marguerite Lormont, qui est la femme légitime d'Edouard Forestier, notre voleur.

— Oui, monsieur, oui, ils ont dû les lire.

— Eh bien, par eux on saura...

— Le maire n'existe plus, interrompit M. Villarceau.

— Alors il a emporté le secret dans la tombe ; mais il y a le curé.

— Il n'est plus à Salvignac ; il a été envoyé en mission au fond de l'Afrique équatoriale, paraît-il.

— Hum ! hum ! fit le juge d'instruction.

Puis, après un silence :

— L'important est qu'il existe, lui ; vous pourrez savoir où il se trouve à la maison des Missions étrangères, ou par son évêque, et alors vous lui écrirez.

— Oui, répondit M. Villarceau, il y aura cela à faire, si l'on ne retrouve pas les papiers.

— Espérons encore qu'ils ne sont pas perdus, monsieur le docteur.

M. Villarceau prit tristement congé du juge d'instruction.

XI.—L'INTERROGATOIRE

Ce fut seulement le quatrième jour après son arrestation que le voleur fut amené devant le juge d'instruction.

— Comment vous appelez-vous ? lui demanda tout d'abord le magistrat.

Il répondit :

— On m'a arrêté à la porte de la maison où je demeure depuis deux ans Duhesme, 8, et où l'on m'appelle Aristide Blondeau ; c'est donc ainsi que je me nomme.

— Aristide Blondeau n'est pas votre nom.

— Prouvez le contraire.

— J'espère y parvenir sans trop de difficultés.

L'accusé laissa glisser sur ses lèvres un sourire ironique.

— Vous ne vous appelez pas davantage Jean Dufrêne, reprit le juge d'instruction, il est probable que vous avez beaucoup de noms semblables afin de mieux cacher votre véritable nom.

Pourquoi êtes-vous entré en place chez M. le docteur Villarceau ?

— Il me plaisait d'entrer en service et d'être valet de chambre.

— Une profession qui n'est pas la vôtre.

— Je vous demande bien pardon, monsieur le juge d'instruction, j'ai déjà servi...

— Oh, oui, vous avez servi de plusieurs manières ; vous avez exercé beaucoup de métiers, surtout de vilains métiers. Vous êtes entré chez M.

le docteur Villarceau en qualité de valet de chambre, après avoir déjà prêté le vol que vous avez commis.

— C'est votre opinion.

— Et vous ne la détruisez pas. Vous n'ignorez point l'existence des papiers et vous saviez même dans quel meuble M. Villarceau les tenait enfermés. Vous n'ignorez pas non plus l'importance de ces papiers ; vous vous doutiez qu'ils contenaient un secret et ce secret vous vouliez le connaître, évidemment pour en faire usage et en tirer le meilleur parti possible. Voilà le mobile de votre crime, je n'ai pas à en chercher un autre. Cependant si je me trompe, dites le moi.

Le voleur garda le silence.

Le juge d'instruction reprit :

— Les papiers étaient dans une enveloppe cachetée de cire rouge ; or, il est parfaitement démontré que vous n'avez pas eu le temps de rompre le cachet et de lire ; donc, vous ne possédez pas ce secret, dont vous soupçonniez si bien l'importance que, pour le connaître vous n'avez pas hésité à commettre un vol domestique avec effraction.

Ainsi, sans utilité pour vous, vous vous êtes rendu coupable d'un crime que la loi punit sévèrement.

Le coquin eut un sourire singulier.

— Voyons, Aristide Blondeau, puisque vous voulez que je vous appelle ainsi, qu'avez-vous fait des papiers ?

— Je l'ai dit ; me voyant poursuivi, je les ai jetés dans une bouche d'égoût, devant laquelle je passais.

— Vous avez dit cela, en effet ; mais pourquoi les avez-vous jetés dans cette bouche d'égoût ?

— Je ne saurais le dire ; je voyais l'instant où j'allais être pincé ; je n'avais plus la tête à moi ; je n'ai pas réfléchi à ce que je faisais.

— Ainsi vous affirmez de nouveau avoir jeté les papiers dans une bouche d'égoût ?

— Oui.

— Est-ce bien la vérité ? demanda le magistrat en regardant fixement son homme.

Celui-ci répondit, sans rien perdre de son assurance :

— Si je ne m'étais pas débarrassé des papiers, on les aurait trouvés dans mes vêtements quand on les a visités, après m'avoir fait déshabiller, ou dans ma chambre lors de la perquisition qui y a été faite.

— Mais vous pouvez les avoir cachés, répliqua le juge d'instruction.

— Où ? On a cherché chez moi, qu'on y cherche encore.

Il y eut un silence.

— Pourriez-vous indiquer la bouche d'égoût où vous avez jeté les papiers ? reprit le magistrat.

— Cela me serait bien difficile pour ne pas dire impossible.

La rue seulement ?

Le coquin secoua la tête,

— Est-ce que je sais par quelles rues je suis passé ? dit-il, je me sauvais et ne m'occupais guère du chemin que je prenais.

— On peut vous dire exactement le chemin que vous avez suivi.

— Alors on le sait mieux que moi.

— Vous vous êtes présenté chez M. le docteur Villarceau sous le nom de Jean Dufrêne.

Je ne le nie pas.

— Vous étiez muni de certificats, de très-bons certificats délivrés à un valet de chambre du nom de Jean Dufrêne.

— Naturellement.

— Comment vous êtes-vous procuré ces certificats ? Est-ce qu'on vous les a prêtés ?

Il eut un moment d'hésitation et répondit :

— Non, je les ai trouvés.

— Espérez-vous me faire croire cela. Avouez donc tout de suite que vous les avez soustraits au véritable Jean Dufrêne.

— Pourtant, monsieur le juge d'instruction, vous ne pouvez me forcer à dire ce que je ne veux pas ou ne peux pas dire.

— Soit, passons ; nous reviendrons à cela plus tard. En attendant,

voulez-vous me faire connaître votre véritable nom ?

— Monsieur le juge d'instruction, je suis Aristide Blondeau.

— Dont la profession est ?

Voyageur de commerce.

— Décidément, vous avez pour spécialité de vous emparer des noms, prénoms et qualités des autres, sans avoir souci du préjudice moral que vous pouvez leur causer. Eh bien, vous n'êtes pas plus Aristide Blondeau que Jean Dufrêne.

— Oh ! s'il vous faut mon acte de naissance...

— Je sais que vous avez le talent de vous procurer toutes les pièces qui vous sont nécessaires. Mais je n'ai nul besoin de votre acte de naissance pour établir votre identité.

— Si monsieur le juge d'instruction se trompe, je n'y serai pour rien et il voudra bien le reconnaître.